

Formation continue

Gérer un équipement aquatique

Du lundi 25 novembre 2024 au
vendredi 2 mai 2025

90 heures de formation en
centre :

- En présentiel – 62 heures
- En visio – 18 heures
- En FOAD – 10 heures

60 heures de stage en
structure d'alternance

Nombre de places : 6 à 12

Intervenants :

- **Basile GAZEAUD** (Directeur du service équipements FFN)
- **Gaëlle BRÉHARD** (Conseillère Technique Nationale FFN)
- Directeurs des sports et d'équipements aquatiques
- Spécialistes publics et privés de la programmation et de la mise en exploitation de piscines





Gérer les équipements aquatiques est une compétence dévolue aux collectivités territoriales ou aux exploitants privés. Les clubs, en tant qu'utilisateurs de ces équipements, sont tributaires des créneaux qui leur sont alloués et ceux-ci s'avèrent très souvent insuffisants.

Une 3ème voie est possible : celle de la gestion partielle ou totale d'équipements aquatiques par la Fédération Française de Natation, ses Ligues et ses clubs. La FFN souhaite accompagner celles et ceux qui auraient pour ambition d'emprunter cette 3ème voie. Elle a ainsi créé cette formation relative à la gestion d'un équipement aquatique afin d'appréhender les incontournables liés aux deux parties suivantes :

- Le projet d'exploitation d'un équipement aquatique : les étapes préalables à la prise de gestion d'un équipement aquatique ;
- Le projet d'établissement et la gestion opérationnelle d'un équipement aquatique : la gestion technique, administrative, financière et commerciale d'un équipement aquatique.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet en tant que club ou Ligue, d'être capable de concevoir une gestion d'un équipement aquatique croisée avec d'autres partenaires ou en totale autonomie.

Pour ce faire, il s'agit :

- D'être capable d'accompagner une opération d'équipement aquatique en étudiant la faisabilité et la programmation et en effectuant un suivi technique et réglementaire de la conception ou des travaux
- D'être capable de préparer la prise de gestion en sachant se positionner auprès d'une collectivité propriétaire d'un équipement aquatique et en mesurant les enjeux sécuritaires
- D'être capable de prendre en compte la commande politique et les éléments constitutifs d'un projet d'établissement pour définir une vision partagée
- D'être capable de comprendre le fonctionnement technique d'une piscine afin d'en assurer l'entretien et la maintenance
- D'être capable d'appréhender la gestion administrative et financière d'un équipement aquatique, de la gestion quotidienne à une vision pluriannuelle
- D'être capable d'entrer dans une démarche commerciale pour promouvoir l'établissement et développer l'offre de services

MODALITÉS

Formation mise en place à partir de 6 inscrits et limitée à 12 personnes.

Volume horaire : 90 heures de formation en centre + 60h de stage en structure d'alternance

Prérequis : Être licencié à la FFN, être titulaire d'un diplôme de niveau 5 ou d'un diplôme de niveau 4 justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en lien avec les compétences visées dans cette formation. Être salarié d'une structure FFN adhérente à l'AFDAS

Public visé : Agents de développement, directeurs techniques de clubs, entraîneurs, ...

A l'issue de l'étude des candidatures, une sélection des dossiers pourra être effectuée. Un positionnement sera réalisé avant le début de la formation.

Modalités d'évaluation : Une épreuve de certification sanctionne la réussite de la formation. Cette épreuve consiste à réaliser un exposé oral en deux parties : une partie liée au projet d'exploitation d'un équipement aquatique adaptée au territoire du stagiaire et une partie liée à une problématique d'exploitation suite à une analyse de la structure de stage. Cet exposé oral s'effectue sur la base d'un diaporama réalisé par le stagiaire et est suivi d'un entretien avec le jury.

Les stagiaires ayant validé l'épreuve de certification recevront un « certificat de réalisation » avec « attestation de compétences acquises » de la formation « gérer un équipement aquatique ».



PROGRAMME DE LA FORMATION

Regroupement n°1 : Le projet d'exploitation d'un équipement aquatique

- Le diagnostic des besoins d'un territoire
- La définition de scénarios de programmation
- Les champs de responsabilité entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage
- Les enjeux d'optimisation fonctionnelle d'un équipement aquatique
- Les différents modes de gestion d'un équipement aquatique
- Les besoins de la collectivité en termes de politique publique
- La réponse à un appel d'offre
- Les bassins temporaires

FOAD : Travail complémentaire sur le projet d'exploitation d'un équipement aquatique

Parcours en ligne sur la plateforme pédagogique Claroline : documents à lire, vidéos à regarder, exercices à réaliser.

Visioconférences : Le projet d'exploitation d'un équipement aquatique

- La prise de gestion et la mise en exploitation
- Les exigences de sécurité (sécurité sanitaire, des usagers et du personnel) et les enjeux en termes de responsabilités civile et pénale

Regroupement n°2 : Le projet d'établissement et la gestion opérationnelle d'un équipement aquatique

- Le projet d'établissement
- La gestion technique
- La gestion administrative et des ressources humaines
- La gestion financière

FOAD : Travail complémentaire sur le projet d'établissement et la gestion opérationnelle d'un équipement aquatique

Parcours en ligne sur la plateforme pédagogique Claroline : documents à lire, vidéos à regarder, exercices à réaliser.

Visioconférences : Le projet d'établissement et la gestion opérationnelle d'un équipement aquatique

- La gestion quotidienne (les pratiques et les usagers)
- La gestion commerciale

Alternance : Stage en structure

- Développement in situ des compétences liées à la gestion d'un équipement aquatique



DATES ET LIEU DE LA FORMATION

Positionnement :

- Vendredi 8 novembre 2024 – 2 heures (en visioconférence)

Dates de formation :

- Du lundi 25 novembre 2024 à 10h30 au vendredi 29 novembre 2024 à 15h30 (en présentiel au siège de la FFN)
- Du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 7 février 2025 (en visioconférence (x5))
- Du lundi 10 février 2025 au vendredi 7 mars 2025 (en FOAD)
- Du lundi 10 mars 2025 à 10h30 au vendredi 14 mars 2025 à 15h30 (en présentiel au siège de la FFN)
- Du lundi 17 mars 2025 au vendredi 2 mai 2025 (en visioconférence (x5))
- Du lundi 7 avril 2025 au vendredi 2 mai 2025 (en FOAD)

Épreuves de certification :

- Entre le lundi 19 et le vendredi 23 mai 2025
- Remédiation entre le lundi 23 et le vendredi 27 juin 2025



MÉTHODES MOBILISÉES

Pendant les regroupements et les visioconférences, les interventions sont réalisées principalement sous forme de cours magistraux avec l'utilisation de supports de type power point. Des études de cas et une visite d'équipement aquatique sont également prévues. Pour la FOAD, la plateforme pédagogique Claroline permet de réaliser des parcours de formation mêlant différents types de supports. Des témoignages audios ou vidéos de directeurs d'équipements permettent également d'alimenter ces parcours.

Intervenants :

- Intervenants FFN : Basile GAZEAUD (Directeur du service équipements), Gaëlle BREHARD (Conseillère Technique Nationale)
- Intervenants extérieurs : Directeurs des sports, directeurs d'équipements aquatiques, spécialistes publics et privés de la programmation et de la mise en exploitation de piscines



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de mettre en œuvre un projet de gestion d'équipement aquatique via l'accompagnement d'une opération d'équipement et la préparation à la prise d'exploitation. Il sera également capable d'identifier les différents paramètres d'exploitation d'un équipement aquatique et d'en maîtriser les enjeux, la réglementation afférente, leur animation et leur développement.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : infan@ffnatation.fr pour que nous puissions étudier votre demande et définir des aménagements adaptés.

Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD - Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr



INSCRIPTION

Lien d'inscription :

<https://ffnatation.claroline.com/#/desktop/workspaces/open/inscriptiongestea24/home/1-infos-formation>

Date limite d'inscription : Lundi 4 novembre 2024

Date des sélections : Mercredi 6 novembre 2024

€ FINANCEMENT

Financement de la formation :

Cette action de formation est financée par les fonds conventionnels de la branche du sport.

Prise en charge des frais annexes :

Les frais annexes (hébergement, restauration, déplacement) pourront être pris en charge au regard des barèmes fixés par l'AFDAS.

Pour plus de précisions veuillez contacter : cecile.gauffreteau@ffnatation.fr

CONTACTS

Référente pédagogique : Gaëlle BRÉHARD - gaelle.brehard@ffnatation.fr

Référente Handicap : Frédérique CROCHARD - frederique.crochard@ffnatation.fr

Référente administrative et technique de l'INFAN : Cécile GAUFFRETEAU - 01 70 48 45 24,
cecile.gauffreteau@ffnatation.fr

ÉQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS

Le « certificat de réalisation » avec « attestation de compétences acquises » délivré suite à la validation de la formation « Gérer un équipement aquatique » pourra être comptabilisé pour la partie des connaissances pédagogiques de la formation continue des brevets fédéraux.

Possibilité de suivre d'autres formations complémentaires proposées par l'INFAN :

- DESJEPS : Directeur de structure, Directeur de projet ou entraîneur et coordonnateur de système d'entraînement orienté vers la performance de haut niveau.
- Formation continue des entraîneurs (« Journée de la FFN », « RDV de la FFN », « Formation des entraîneurs du PPF toutes disciplines, CAF... »)

TAUX DE SATISFACTION

TAUX DE SATISFACTION FORMATIONS INFAN
TAUX DE RETOUR D'ENQUÊTE : 86,05%
(111 SUR 129)

Taux de satisfaction : 99%

